

Boutique éphémère

# Appel à candidature

Recherche artisans, artistes, créateurs, producteurs, ...  
Ouverture prévue en juillet et en août 2023

*Dossier d'inscription à récupérer sur*  
[www.chateauneuf-la-foret.fr](http://www.chateauneuf-la-foret.fr) ou à la mairie

**A retourner avant le 8 mai 2023**

*Informations/renseignements :*

05.55.69.30.27



## Objet de l'appel à candidatures :

Création d'une boutique éphémère d'artisanat local sur la commune de Châteauneuf-la-Forêt durant la période estivale 2023.

## Contexte :

En 2021, la commune de Châteauneuf-la-Forêt a été retenue pour intégrer le dispositif Petites Villes de Demain (PVD). Ce programme national vise à accompagner la redynamisation des petites villes rurales de moins de 20 000 habitants, et renforcer leur rôle de centralité. La réalisation d'un diagnostic, en concertation avec les acteurs locaux, a permis d'affiner les besoins du territoire et de ses habitants et d'identifier des actions pertinentes à développer. Parmi ces actions, la mise en place d'une boutique éphémère a été validée. Par cette initiative, les élus de la commune souhaitent valoriser les savoir-faire des artisans locaux. Cette boutique éphémère a également pour but de créer de l'animation en centre-bourg pour les habitants et touristes qui viennent en nombre pour profiter du lac aménagé de la commune.

## Candidats recherchés/conditions d'éligibilité :

L'appel à candidature est ouvert à l'ensemble des artisans et artistes professionnels qui souhaiteraient exposer leurs créations quelques soient les supports et matériaux utilisés (cuir, porcelaine, métaux, papier, peinture, vitraux, émaux, etc.). Tous les professionnels doivent exercer une activité d'artisanat inscrits au RM, RMA ou à la Maison des Artistes sous quelque forme juridique que ce soit dont le siège se trouve sur le territoire du Pays Monts et Barrages . Les professionnels immatriculés en dehors de ce périmètre, notamment en Haute-Vienne, Corrèze ou Creuse pourront être intégrés au collectif d'exposants sous réserve de validation de leur dossier.

## Critères de sélection :

L'espace d'exposition disponible étant limité, une sélection des candidatures sera effectuée par le comité de pilotage. Ce dernier étudiera particulièrement les critères suivants :

- Le caractère artisanal des créations
- La qualité des créations/produits proposés
- La cohérence entre l'offre et les prix envisagés
- La diversité et la représentativité des savoir-faire locaux
- L'engagement à animer le lieu et la motivation des candidats
- Le caractère non concurrentiel des produits proposés avec d'autres commerces/artisans déjà implantés sur la commune

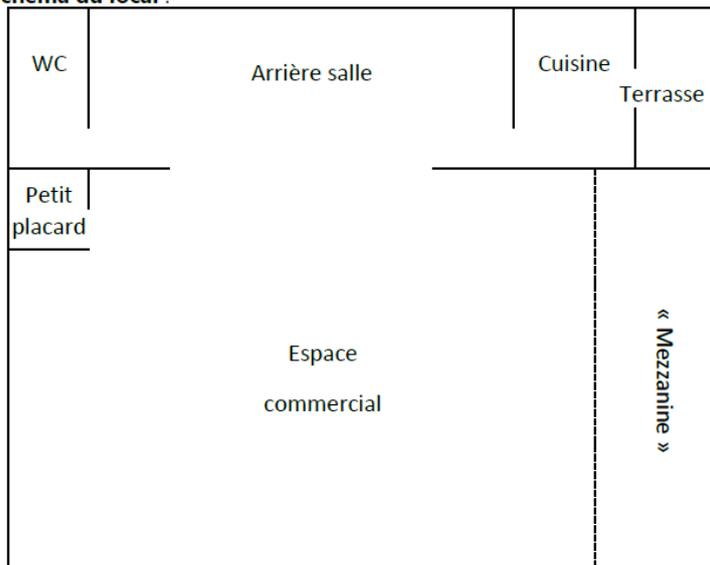
Le comité de pilotage se réserve le droit de refuser une demande ou d'y apporter des prescriptions afin de la faire correspondre avec les critères attendus. Le comité de pilotage se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser les demandes sans recours d'aucune sorte.

## Descriptif de la boutique :

La boutique sera implantée au rez-de-chaussée d'un local commercial situé 17 rue Firmin Tarrade, 87130 Châteauneuf-la-Forêt. La surface du local est de 130 m<sup>2</sup> composée de la sorte : un espace commercial de 100 m<sup>2</sup>, un placard de stockage, un arrière salle équipée d'étagères, un WC, un espace cuisine/repos avec terrasse, une mezzanine (bureau/stockage). Le local comporte également de nombreuses prises ainsi que des prises Ethernet. Le chauffage est électrique.

En fonction des besoins identifiés avec les artisans retenus, la commune pourra mettre à leur disposition des des tables, chaises, cimaises, etc.

### Schéma du local :



### Conditions d'exploitation :

Le local sera loué par la commune au propriétaire. La commune prendra à sa charge les différentes charges fixes ainsi que les aménagements légers/décorations qui pourront être réalisés. Le local sera mis à la disposition de plusieurs artisans moyennant une redevance de 10 euros par semaine. Une convention d'occupation des lieux sera signée entre la commune et les artisans avant l'entrée dans la boutique. Elle précisera les engagements de chacun.

Les exposants doivent disposer d'une assurance civile professionnelle dont une copie leur sera demandée.

**Durée d'exploitation :** du 3<sup>er</sup> juillet au 27 août.

En fonction du nombre d'artisans intéressés et de leurs disponibilités, la période pourra être réduite du 15 juillet au 15 août. Les dates précises seront arrêtées suite à la sélection des artisans.

**Horaires et jours d'ouverture de la boutique :** à minima tous les matins du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et en continue le samedi de 9h30 à 19h (possibilité d'une pause méridienne).

### Calendrier :

- 14 avril 2023 : Clôture des candidatures
- 18 avril 2023 : Sélection des exposants par le comité de pilotage

- Semaine du 1 au 7 mai : organisation d'une réunion pour arrêter le fonctionnement de la boutique avec l'ensemble des exposants (planning des permanences / plan d'implantation / tenue de la caisse, remise des fonds, etc.)
- Semaine du 12 au 18 juin : réunion d'installation / état des lieux d'entrée
- Début juillet : inauguration de la boutique
- Fin août : Démontage et état des lieux de sortie / réunion de bilan

Contact/demande de renseignements : Thomas Villette, Chef de projet Petites Villes de Demain, Communauté de Communes de Briançonnais, Commune de Châteauneuf-la-Forêt : [thomas.villette@briancecombade.fr](mailto:thomas.villette@briancecombade.fr) / 05.55.69.65.54

Si vous êtes intéressés pour participer à cet événement, merci de compléter le formulaire de candidature ci-après. Les candidatures sont à renvoyer **avant le 8 mai 2023** par mail à l'adresse suivante : [thomas.villette@briancecombade.fr](mailto:thomas.villette@briancecombade.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Commune de Châteauneuf-la-Forêt  
2 place du 8 mai 1945  
87130 Châteauneuf-la-Forêt